

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie d'assurance Berkley (autre nom utilisé par Berkley Insurance Company)

Avis d'émission de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 19 novembre 2007, un permis d'assureur à Compagnie d'assurance Berkley, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Contre la maladie ou les accidents
- Aviation
- Biens
- Responsabilité

Le représentant principal au Québec est Me Dominique Têtu, avocat chez Osler, Hoskin & Hartcourt LLP, dont l'établissement d'affaires est situé au 1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2100, Montréal (Québec) H3B 4W5.

Le siège de l'assureur est situé au 1209 Orange Street, Wellington, Delaware, 19801, États-Unis.

Fait le 19 novembre 2007

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.